



COMMUNE DE CHÂTEAU-D'OEX

Bâtiment communal | Grand Rue 67 | 1660 Château-d'Oex
Téléphone 026 924 22 00 | www.chateaudoex-admin.ch

Conseil communal
de et à
1660 Château-d'Oex

Château-d'Oex, le 13 mai 2026
Grefte_0134_Préavis édités_Mun

Préavis n°15/2026

Demande de crédit : réfection du Jardin de la Motte

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

OBJET DU PREAVIS

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite de votre autorité une demande de crédit pour la réfection des murs et des accès au Jardin de la Motte

PREAMBULE

La Municipalité, avec la collaboration de M. Jean-Marc Berdoz, président de l'association du Jardin de la Motte et de M. Gilles Gaydescombes, stagiaire au PNR, travaille assidûment sur ce dossier depuis plusieurs mois. Il a été décidé de mandater l'entreprise Stoneworks Lippert pour établir un état des lieux et un devis des travaux nécessaires à la conservation du site.

HISTORIQUE

Financé par M. Edouard Sandoz dans les années 1950, pour y installer ses bronzes représentant les animaux de nos Alpes, faisant suite à la création de la Réserve de la Pierreuse, le Jardin de la Motte, situé sur la colline du Temple de Château-d'Oex, a été dédié à la présentation de nos flore et faune alpines pour offrir aux visiteurs la possibilité de découvrir, facilement accessibles, les beautés de notre nature.

Pendant de nombreuses années, des bénévoles, dont Mme Elvira Cherix, ont donné temps et énergie pour l'entretien de ce patrimoine magnifique.

Demande de crédit : réfection du Jardin de la Motte

En 2010 déjà, la Municipalité avait l'objectif d'entretenir et rénover le site afin d'en faire une attraction touristique et avait sollicité l'avis d'une architecte paysagère à cet effet.



Quinze ans ont passé, mais les travaux n'ont pas été entrepris. Il devient maintenant urgent de consolider les murs soutenant les divers massifs floraux.

En 2023, le Parc Naturel Régional a financé la création d'un étang à la place de fontaine de l'époque, afin d'offrir un biotope favorisant la biodiversité. Aujourd'hui, cette institution soutient totalement le projet de rénovation en apportant son aide et ses connaissances botaniques. Elle participe également au financement de la réfection des murs en pierre sèche ainsi qu'à la recherche de subventions et soutiens financiers.



Demande de crédit : réfection du Jardin de la Motte





RECHERCHE DE SUBVENTIONS

L'urgence de certains travaux est telle que le PNR a tout de suite accordé un soutien de principe par une participation de CHF 50'000.00.

Plusieurs associations et fondations sont actuellement sollicitées. Le Fonds pour le paysage a toutefois refusé de participer à ces travaux, arguant de motifs aussi incompréhensibles que divers.

La Fondation Actions Environnement a quant à elle répondu favorablement et participe à cette action en proposant de la main d'œuvre bénévole pendant une semaine, en août.

Les réponses des autres associations et fondations ne nous sont pas encore parvenues, mais il convient vraiment d'avancer dans ce dossier.

OBJECTIFS DES TRAVAUX

- Entretien des sentiers et chemins permettant la découverte du Jardin de la Motte
- Entretien des différents murs en pierres sèches du site
- Redonner son rayonnement à ce site et lui rendre son objectif premier, soit permettre à tout un chacun d'avoir accès à la flore et la faune de nos Alpes
- Développer cette attraction touristique

PLANIFICATION DES TRAVAUX

La première étape, qui est aussi la plus conséquente, concerne les quatre grands murs du haut et les escaliers et dallages dans le Jardin. Les fondations des murs seront toutes reprises, les pierres cassées seront évacuées et de nouvelles pierres seront amenées par hélicoptère.

Demande de crédit : réfection du Jardin de la Motte

L'ordre de priorité des murs à rénover dépend de l'état de délabrement de chacun. Compte tenu de l'ampleur des dégâts, les réfections vont se déployer sur deux ans.

CALENDRIER

Ces travaux doivent impérativement commencer cet été. Ils se termineront probablement en 2027.

Ensuite de ces grosses interventions, les plantations seront remises en état par une entreprise de jardinerie et paysagisme. Divers travaux de sécurisation (notamment mains courantes et bancs) seront effectués selon le programme déjà admis de l'action « Seniors et Paysage ».

COÛTS PREVISIBLES DE REMISE EN ETAT

Spécialistes des murs en pierres sèches, selon détail suivant :	CHF	235'000.00
Préparatifs du chantier, sécurisation, transports en décharges et taxes d'évacuation	CHF	45'000.00
Démontages des murs et reprises des ouvrages existants	CHF	120'000.00
Héliportages, reconstruction des murs et réfections des escaliers et passe-pieds	CHF	70'000.00
Remise en état du jardin à la fin des travaux (paysagisme)	CHF	65'000.00
Divers et imprévus	CHF	<u>10'000.00</u>
Total TTC	CHF	310'000.00

SUBVENTIONS DEJA ACCORDEES

PNR	CHF	50'000.00
Solde à charge de la Commune	CHF	<u>260'000.00</u>

La Fondation Actions Environnement viendra durant une semaine avec des bénévoles pour aider à la reconstruction des murs en pierre sèche.

Valorisation de cette prestation :	CHF	20'000.00
------------------------------------	-----	-----------

CONCLUSION

La Municipalité, convaincue de l'importance de ce site magnifique et accessible, situé au centre du village, vous encourage à adopter le projet tel que présenté et vous demande d'accepter le financement dans son entier. Les réponses des diverses associations et fondations contactées vous seront apportées par la suite.

En conclusion, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'ŒX

- vu le préavis municipal n°15/2026 du 13 mai 2026 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

- **de l'amortissement** du montant de CHF 260'000.00 sur une période de 30 ans, selon les directives sur les durées d'amortissement obligatoire édictées par le manuel MCH2, dès le début de l'utilisation de l'immobilisation

décide

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection du Jardin de la Motte
- **d'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 310'000.00.
- **de financer ce montant**
 - par une subvention à recevoir du PNR estimée à CHF 50'000.00,
 - le solde estimé à CHF 260'000.00, par un emprunt dans le cadre du plafond d'emprunt de la législature en cours, si nécessaire.

Dans l'attente de votre décision, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Préavis approuvé par la Municipalité en séance du 13 mai 2026

AU NOM DE LA MUNICIPALITE**Le Vice-Syndic :****La Secrétaire :****Pierre François Mottier****Sophie Matthey**